

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2016

MAGISTRATS ET CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE - (N° 3716)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 56

présenté par

M. Goasdoué, M. Raimbourg, Mme Descamps-Crosnier, Mme Dagoma, Mme Chapdelaine,
Mme Crozon, M. Popelin, M. Dosière, M. Valax, Mme Appéré et les membres du groupe
socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 34 QUINQUIES

À la fin de l'alinéa 14, supprimer les mots :

« et peut donner lieu à un entretien déontologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence d'un autre amendement à l'alinéa 13.